



Agent de Police Municipale
(Poste vacant, à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2022)

Positionnement hiérarchique

Commune d'Yzeure

Direction Générale des Services

Service de la Police Municipale

Supérieur hiérarchique :

Lieu d'exercice : 42, place Jules Ferry, 03400 Yzeure

Cadres d'emploi ou grades acceptés : gardien-brigadier ou brigadier-chef principal, par voie de mutation ou de détachement

Missions principales exercées sous l'autorité du responsable hiérarchique

- Actions et interventions en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.
- Pilotage des actions à mener en matière de circulation (contrôles routiers).
- Sécurisation aux abords des établissements scolaires.
- Surveillance et contrôle des stationnements.
- Gestion de la cartographie des vols et suivi des dégradations diverses subies par la ville.
- Tâches administratives internes.
- Suivi des procédures, constats, etc.
- Participation à des actions du projet de service et du projet de mandat et d'administration.

Autres missions éventuelles exercées sous l'autorité de responsable(s) fonctionnel(s) à préciser

Aucune mission permanente.

Ponctuellement, comme tout agent de la collectivité, l'agent de la police municipale, pourra être sollicité pour participer à des actions transversales mises en œuvre au sein de la collectivité.

Conditions d'exercice

Moyens mis à disposition : équipement bureautique, téléphonique et informatique, véhicule de service, moyens financiers.

Contraintes de gestion du temps : poste à temps complet et à fortes amplitudes horaires.

Cycle de travail et horaires : cycle annualisé alternant des plages horaires avec une ou deux coupures ou en journée continue sur la base de 36h30 hebdomadaires (25 jours de congés + 9 jours de RTT + 2 jours maximum de fractionnement).

Heures supplémentaires récupérées ou rémunérées.

Astreintes : Oui – 1 astreinte hebdomadaire rémunérée (4 nuits en semaine + week-end du vendredi soir au lundi matin + jours fériés) sur 4 en alternance entre les 4 policiers municipaux du service.

Efforts physiques (*nature*) : oui / station debout fréquente.

Déplacements (*fréquence*) : fréquents et principalement internes à la commune.

Travail sur écran (*durée*) : environ 10 % de son temps.

Accueil de public : occasionnel

Régisseur : non

Indemnité spéciale de fonction : 20% du montant du traitement soumis à retenue pour pension de l'agent.

Indemnité d'administration et de technicité : 1.110 € bruts par an (selon manière de servir).

Compétences nécessaires à la tenue du poste

Savoirs (connaissances théoriques)

Bases juridiques (code de la route, code civil, code de la voirie routière, code général des collectivités territoriales, etc.).

Exercice des différentes polices du maire.

Notions en informatique.

Savoir-faire (être capable de)

Rédaction de notes et rapports.

Savoir représenter la collectivité.

Application des protocoles de service (ordre et méthode).

Travail en transversalité.

Force de proposition auprès du responsable de service.

Savoir être (comportements)

Qualités d'analyse et de synthèse.

Qualités relationnelles.

Discrétion.

Devoir de réserve et sens du service public.

Discernement dans l'action.

Sens de l'écoute et des responsabilités.